

Projet éolien de Saint-Léger-Vauban

Photographie de la zone d'implantation potentielle. Parcelle de sapinière où se trouve le mât de mesure de vent.

Réunion publique vendredi 06 juillet 2018

Pour une bonne information sur le territoire, ABO Wind organise une réunion publique le vendredi 06 juillet 2018, à 19h, à la salle des fêtes de Saint-Léger-Vauban.

Bulletin d'information - Juin 2018

Historique projet et premières étapes de concertation

Les Schémas Régionaux Eoliens (SRE) des régions Bourgogne et Franche-Comté ont été adoptés respectivement en mai et octobre 2012. Considérant que l'énergie éolienne est un atout majeur pour la nouvelle grande région Bourgogne-Franche-Comté, des objectifs ambitieux ont été confirmés pour un fort développement de la filière. L'objectif régional de 2 100 MW à l'horizon 2020 suppose la réalisation de plusieurs centaines de MW d'ici cette date, pour compléter les 750 MW déjà installés en Bourgogne-Franche-Comté au 31 avril 2018, ainsi que les plus de 710 MW déjà autorisés. Pour relever ce défi, le département de l'Yonne a un rôle clé car il bénéficie du meilleur gisement éolien régional. Aussi, le Parc Naturel Régional du Morvan a un rôle moteur à jouer dans la promotion des énergies renouvelables en tant que lauréat Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Fin 2015, au terme d'un travail de prospection sur l'ensemble du territoire du Morvan, le site de Bon Rupt situé au Sud de la commune de Saint-Léger-Vauban a été identifié par ABO Wind comme potentiellement apte à accueillir des éoliennes. Les premiers contacts avec les élus de la commune en janvier 2016 nous ont permis d'identi-

fier les éléments de sensibilité locale ainsi que les attentes de l'ensemble des acteurs locaux par rapport au projet. Suite à une présentation du projet le 12 janvier 2016, le 19 janvier suivant, le conseil municipal de Saint-Léger-Vauban a rendu une première délibération favorable à la poursuite d'études dans la perspective de la réalisation d'un projet éolien (une deuxième délibération confirmant cet avis a été ensuite rendue le 6 avril 2017). En mars 2017, notre projet a été présenté au président du Conseil Départemental de l'Yonne ainsi qu'aux élus de la communauté de communes Avallon-Vezelay-Morvan. Puis, le 7 avril 2017 des élus de Saint-Léger-Vauban et d'autres communes de l'Yonne, des techniciens ONF de l'Yonne et de la Nièvre ainsi qu'un technicien du service forêt de la DDT 89 ont participé à la visite du parc de Saint-Nicolas-des-Biefs, dans l'Allier, situé en zone forestière.

Notre projet a ainsi été sélectionné en raison de l'expertise reconnue d'ABO Wind en matière de développement et d'exploitation éoliennes en zone forestière, ainsi que d'une très grande proximité grâce à nos deux parcs bourguignons déjà en service et à nos équipes de développement en partie basées dans l'Yonne.

Pourquoi ici ?

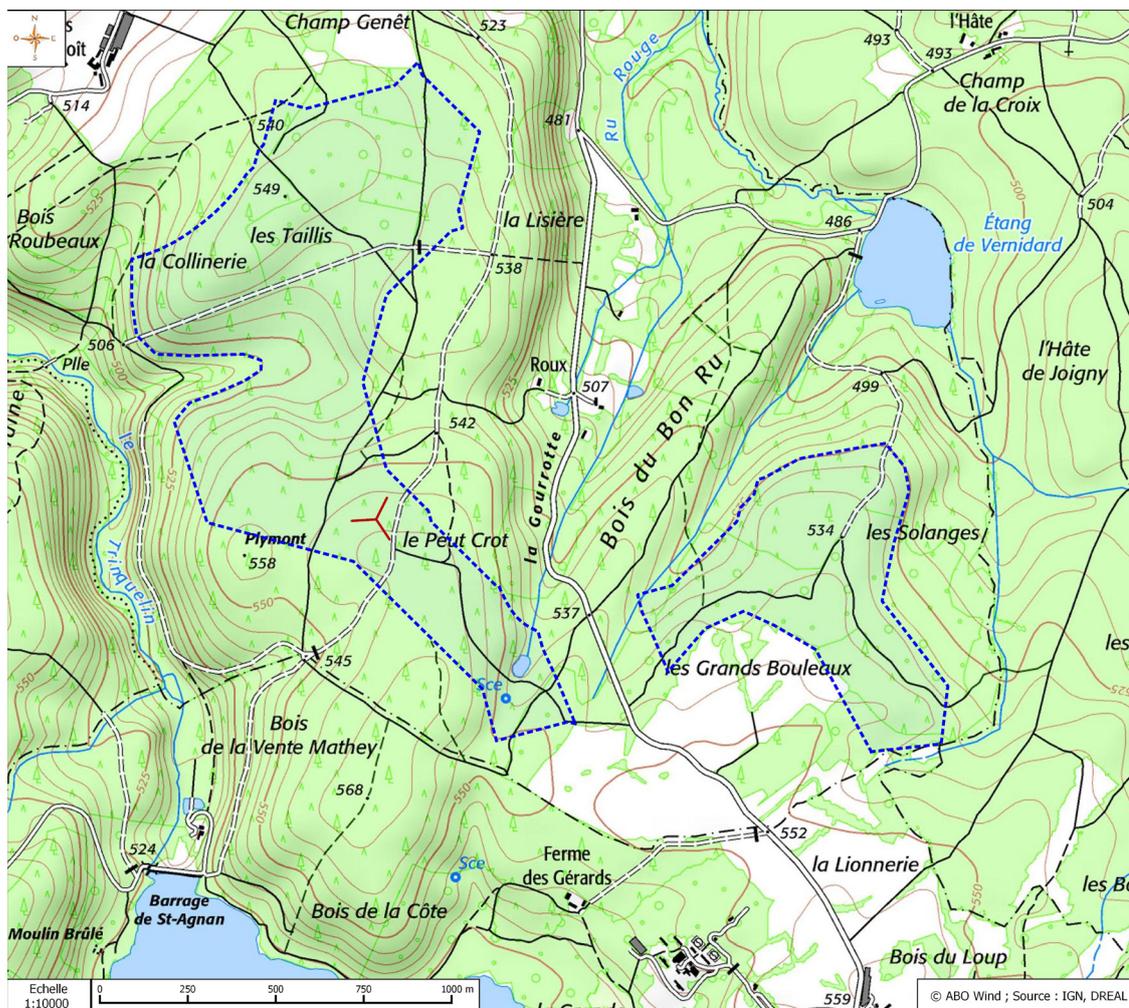
La zone potentielle d'implantation des éoliennes se présente sur un plateau forestier d'une altitude moyenne de 550 mètres. Elle permet d'envisager l'installation d'éoliennes conformes aux prescriptions de la Loi Grenelle 2 - 500 m des premières habitations-, mais également de respecter le cahier des charges de la Charte actuelle du Parc Naturel Régional du Morvan (dont la commune de Saint-Léger-Vauban fait partie), ainsi que du projet de Charte 2020-2035 actuellement en cours de validation.

Le site est desservi par un réseau de routes départementales et des chemins forestiers privés permettant de limiter la création de nouveaux chemins pour la desserte des éoliennes. Le but étant de respecter et de s'adapter

aux pratiques forestières et rurales du secteur, en limitant au maximum la création de nouvelles contraintes. En focalisant son travail sur des sites de plantation de résineux, ABO Wind souhaite fixer la valeur ajoutée territoriale du projet de parc éolien en rendant compatible son projet avec les pratiques de sylvicultures déjà préexistantes sur place.

L'énergie éolienne est l'une des énergies renouvelables les plus matures. Une éolienne de 3 à 3,5 MW peut produire plus de 10 millions de kWh/an. Cela permet de couvrir les besoins en électricité de 3500 personnes (chauffage compris) et d'éviter l'émission de 2 500 tonnes de CO₂ par an.

Zone d'étude

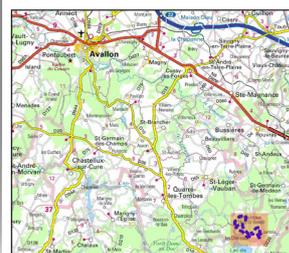


Zone d'étude de
St Léger Vauban

Légende

- Zone d'étude projet
St Léger Vauban
- Mât de mesure 120 m
Haubans

Aperçu



ABO Wind
19 Boulevard Alexandre Martin
45000 Orléans
www.abo-wind.fr

Thomas GLUTRON
Responsable de projets
Tel : 02 38 52 21 72
Mobile : 06 45 85 22 12
Mail : gglutron@abo-wind.fr

**ABO
WIND**

21 mars 2017



Études de faisabilité

Depuis début 2017, un parc éolien est soumis à une autorisation administrative : une demande d'autorisation environnementale. Au sein de cette demande, l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

Ces études se déroulent en différentes phases :

- L'état initial permet de caractériser le territoire et ses spécificités. Le volet « Milieux Naturels » est généralement lancé en premier, car il doit couvrir un cycle biologique entier (une année). L'ensemble des données sera connu à la fin de l'hiver 2019.
- A partir de ces informations, ABO Wind élaborera avec les bureaux d'études plusieurs scénarii d'implantation des machines sur le site, ces scénarii seront ensuite analysés par les bureaux d'études. La synthèse de ces analyses permettra ensuite à ABO Wind de sélectionner le meilleur projet.
- A partir du scénario final, les effets seront évalués par les bureaux d'études, qui proposeront les ajustements et les mesures permettant d'éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences du projet sur l'environnement.



La mesure du vent

L'installation d'un mât de mesure de vent est indispensable pour tout projet éolien. Pour le projet de Saint-Léger-Vauban, un mât de mesure a été installé le 10 novembre 2017.

Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettront d'établir un profil des vitesses et des directions des vents sur le site.

En corrélant les données recueillies avec celles mesurées par les stations Météo France des alentours depuis plus de 10 ans, il est possible de caractériser le vent sur le long terme et sur plusieurs kilomètres à la ronde.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir le ou les types d'éoliennes les plus adaptées au site, d'évaluer la distance à prévoir entre les éoliennes, et enfin d'estimer avec précision la production électrique du futur parc éolien.

Caractéristiques du mât

Type de mât	Treillis
Système d'ancrage	Haubans avec 6 points d'ancrages plaques
Hauteur	120 mètres (124 m avec paratonnerre)
Instruments	4 anémomètres 1 girouette 1 logger (enregistreur des données) 1 baromètre 1 sonde de température 1 balise moyenne intensité au sommet 1 balise basse intensité à mi-hauteur
Alimentation	3 panneaux photovoltaïques
Période de mesure	2 ans
Terrain d'implantation	Parcelles forestières
Haubenage	3 directions depuis le mât
Ancrages	35 et 70 mètres à l'axe du mât
Maintenance préventive	Annuelle

Calendrier des études

Domaine d'étude	Bureau d'étude	Début de l'étude
Etude de vent	ABO Wind : Lukas Mylonas	Novembre 2017
Etude avifaune	Biotope : Franck Leterme	Mars 2018
Etude des chiroptères	Biotope : Antonin Dhellemme	Mars 2018
Faune terrestre	Biotope : Céline Bernard	Mars 2018
Etude de l'habitat Faune/Flore	Biotope : Pierre Agou	Mars 2018
Etude paysagère	Corydalis : Sébastien Durot	Mars 2018
Etude acoustique	Non connu à ce jour	2 nd semestre 2018

Vue d'un anémomètre depuis le mât de mesure



Anémomètre :

Un anémomètre est un appareil permettant de mesurer la vitesse ou la pression du vent. Il en existe plusieurs variantes qui peuvent être regroupées en deux types principaux : à mesure du déplacement de l'air et à variation de pression causé par ce mouvement.

*Vue depuis le mât de mesure de Santigny, 89 (Installation en zone forestière).
Crédits : © Encis Wind*

Les orientations de la politique énergétique nationale française et l'énergie éolienne

La COP 21 s'est conclue le 12 décembre 2015 par l'adoption, par consensus, de l'**Accord de Paris**. C'est un accord universel, juste, différencié, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant. Il constitue une avancée majeure dans la lutte contre les dérèglements climatiques. Il fixe pour objectif de contenir la hausse des températures bien en deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C.

En 2017, la puissance éolienne totale installée dans le monde est de 486 000 MW. En Europe, les pionniers sont l'Allemagne, l'Espagne et le Danemark :

- En Allemagne, avec plus de 56 000 MW installés fin 2017, le pays dispose du parc éolien le plus important d'Europe et du 3^{ème} au niveau mondial, derrière la Chine et les États-Unis.
- La production électrique de l'île d'El Hierro, dans les Canaries, est assurée en totalité par une triple installation hydraulique, éolienne et thermique;
- Au Danemark, 42 % de la consommation d'électricité nationale a été produite grâce aux éoliennes en 2017;

En France, la **Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte** a été promulguée le 17 août 2015 : le gouvernement a fixé comme objectif d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique en la portant à 32% de la consommation finale d'énergie d'ici 2030. L'objectif national de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie à l'horizon 2035 est d'atteindre entre 18 000 et 20 000 MW raccordés.

La France reste au quatrième rang de la puissance installée en Europe, début 2018 :

- 13 472 MW installés;
- 1 639 parcs;
- 5 % de taux de couverture.

Qui est ABO Wind ?



Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 22 parcs éoliens en France soit 278 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien.

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind développe main dans la main ses projets éoliens avec les acteurs locaux. Cela se traduit par une communication et une concertation étroites tout au long du développement de ses projets. De la même façon, ABO Wind met tout en œuvre pour qu'une fois en fonctionnement les retombées économiques des parcs éoliens restent au niveau local.



Responsable du projet :
Thomas Glutron
Tél. : +33 (0)6 45 85 22 12
thomas.glutron@abo-wind.fr

www.abo-wind.fr

Responsable de la communication :
Cristina Robin
Tél. : +33 (0)5 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

Tournés vers le futur

**ABO
WIND**